



**FÉDÉRATION FRANCAISE DE BOWLING
ET DE SPORT DE QUILLES**

Comité Régional de Franche-Comté

*Association régie par la loi du 1er juillet 1901
et le décret du 16 août 1901*

**CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX DU DOUBS
2006/2007**

ARTICLE 1 (Date)

Les Championnats Départementaux du Doubs 2006/2007 se déroulent le week-end des 16 et/ou 17 septembre 2006.

ARTICLE 2 (Formations)

La compétition est ouverte aux joueurs licenciés dans un club affilié dans le Doubs. Les joueurs de nationalité étrangère sont autorisés.

La compétition se déroule en doublette scratch avec une bonification pour les dames de 15 quilles par partie jouée.

2 catégories sont définies: Elite et Honneur.

La catégorie d'un joueur est définie en fonction de sa moyenne apparaissant dans le listing de juin 2006 (colonne M):

<i>M</i>	<i>Elite</i>	<i>Honneur</i>
Hommes	≥ 175	Jusqu'à 174
Dames	≥ 160	Jusqu'à 159

Si un joueur apparaît avec un S dans la colonne M, c'est la colonne H qui définit sa catégorie :

<i>H</i>	<i>Elite</i>	<i>Honneur</i>
Hommes	24	56
Dames	40	70

Un joueur n'apparaissant pas dans le listing de référence sera considéré de catégorie Honneur s'il remplit l'une des conditions suivantes:

- être nouveau licencié (numéro de licence en 07),
- ne pas avoir été licencié pendant une durée supérieure à 5 ans avant la saison 2006/2007.

Sinon, il sera considéré de catégorie Elite.

Chaque équipe est composée de joueurs d'un même club. Les équipes mixtes sont autorisées. Aucun remplacement n'est autorisé. Aucun joueur d'une équipe ne peut faire partie d'une autre équipe.

Si les deux joueurs d'une doublette sont de même catégorie, cette catégorie définit la catégorie de la doublette.

Si les deux joueurs d'une doublette sont de catégories différentes, c'est la catégorie du joueur de plus "haute" catégorie qui définit la catégorie de la doublette.

En dehors de l'exception précédente, les surclassements sont interdits.

ARTICLE 3 (Lieux):

Les lieux sont:

- Star Bowl Audincourt : Catégorie Honneur
- Bowling Comtois Besançon : Catégorie Elite

ARTICLE 4 (Procédure d'engagement)

Les engagements (composition de l'équipe) sont réalisés auprès des Présidents de Club qui les transmettent au Comité Régional Franche-Comté avant le mercredi 6 septembre 2006.

ARTICLE 5 (Qualifications)

Les qualifications se déroulent sur 6 parties, en 2 séries consécutives de 3 parties, avec changement de pistes à l'issue de la première série.

ARTICLE 6 (Qualifications)

Les nombres d'équipes qualifiées pour les finales sont calculés selon le tableau suivant:

Participants	1	2	3	4 à 14	15 à 19	20 à 24	25 à 29	30 à 34	35 et plus
Qualifiés	1	2	3	4	6	8	10	12	14

En cas d'égalité, l'équipe de plus petite différence entre les séries est qualifiée. En cas de nouvelle égalité, l'équipe ayant abattu le plus de quilles au cours de la dernière partie jouée est qualifiée .

ARTICLE 7 (Finales)

Chaque équipe qualifiée en finale effectue deux séries supplémentaires consécutives de 3 parties, avec changement de pistes à l'issue de la première série.

Les titres de Champions Départementaux sont attribués par classement sur les totaux de quilles scratch (bonification pour les dames comprise) réalisés à l'issue des 24 parties jouées par chaque équipe.

En cas d'égalité, l'équipe de plus petite différence entre les séries de finale est déclarée 1^{ère}. En cas de nouvelle égalité, l'équipe ayant abattu le plus de quilles au cours de la dernière partie jouée est classée 1^{ère}.

ARTICLE 8 (Homologation)

La compétition est homologuée en tournoi. Le Comité Régional se réserve le droit de modifier le règlement en cas de nécessité.

ARTICLE 9 (Tarif)

L'engagement est fixé à 50,00 € par équipe (25,00 € par joueur) incluant le prix des 6 parties des qualifications.

Le coût des parties de finale est pris en charge par le Comité Régional Franche-Comté.

**Retour des engagements par les Présidents de Club
auprès du Comité Régional : mercredi 6 septembre 2006 dernier délai**